

Catégorie U11 - Saison 2020/2021

Règlement

Article 1 – ENGAGEMENT DES EQUIPES

- Chaque équipe engagée devra renseigner son éducateur(trice) ou dirigeant(e), **licenciés(es) à la FFF**, sur FOOTCLUB. **Une équipe = un responsable identifié sur FOOTCLUB.**

Article 2 – COMPOSITION DES EQUIPES

- Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs (8 titulaires et 4 suppléants), **licenciés(es) à la FFF**
- 2 personnes peuvent être sur le banc de touche maximum. Elles doivent obligatoirement être licenciées à la FFF et inscrites sur la feuille de match

Surclassement : L'équipe ne peut comporter plus de trois licenciés (ées) U9 par équipe U11

Mixité : Les licenciées féminines U12F peuvent participer aux matchs de la catégorie U11 sans limitation de nombre

Mutés : L'équipe ne peut comporter plus de quatre mutés (dont maximum 2 joueurs mutés hors période). Réf : art.80 des règlements généraux de la LBF

Composition des équipes lorsqu'une équipe d'une division supérieure ne joue pas :

Lorsqu'une équipe de division supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures (sauf cas de match à rejouer), tout joueur ayant participé au dernier match officiel de cette équipe ne peut participer à une compétition officielle avec une équipe de division inférieure.

Article 3 – PROTOCOLE / ARBITRAGE

- Avant et après les rencontres, les joueurs, arbitres et encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif en se serrant la main
- **Arbitrage au centre** : cf « Article 7 - Organisation des rencontres »

Article 4 – GENERALITES DU REGLEMENT

- Le règlement de ces rencontres tel qu'il est prévu dans la brochure officielle concernant la réglementation de ces rassemblements, sera intégralement appliqué (cf. document FFF sur les modalités de pratiques)
- Tous les cas non prévus seront réglés par la Commission Départementale U11-U13
- Les réserves et réclamations seront jugées par la Commission « Litiges et contentieux » du District
- **En cas de changement d'horaire** : le club recevant doit aviser les clubs adverse ainsi que le responsable de son secteur et cela **au plus le mercredi précédent les rencontres**
- Les rencontres sont prévues **le samedi**
- **Heure officielle de début de rencontre** : horaire fixé lors de la réunion de secteur
- **En cas d'annulation d'une rencontre** (conditions météorologiques, voyage scolaire...) ou **d'un report complet d'une journée**, les matchs **sont reprogrammés par le District d'Ille et Vilaine**
- **Les JOURNEES « COUPE » sont prioritaires** sur les journées **MULTI-MATCHS**. Les matchs de Coupe sont donc automatiquement reportés au week-end suivant. Le responsable de secteur confirmera le report de la journée, ainsi que le lieu et les horaires

Article 5 – MODALITES DE PRATIQUE & LOIS DU JEU

L'ensemble des modalités de pratique et des lois du jeu est reporté sur le document « Modalités de pratique et Lois du jeu FAER ».

Ce document est disponible sur le site internet du District d'Ille et Vilaine (rubrique « Documents » puis « Clubs »), auprès de votre responsable de secteur ou de Yohan MARDELE : ymardele@foot35.fff.fr

Article 6 – DISCIPLINE

Les faits disciplinaires seront jugés par la commission de discipline du District en conformité avec les règlements disciplinaires.

Article 7 – ORGANISATION DE LA SAISON

Pour la **PHASE DE BRASSAGE**, les **MULTI-MATCHS** et les **JOURNEES « COUPE »**, chaque équipe présente doit obligatoirement remplir une « **Fiche Equipe** ».

Le club recevant doit remplir une « **Fiche Bilan** ».

Dans **TOUS LES CAS**, le **club recevant** doit envoyer l'ensemble de ces documents au responsable de secteur, au plus tard pour le **MERCREDI** suivant les rencontres.

PHASE DE BRASSAGE

Chaque responsable de secteur organise la PHASE DE BRASSAGE selon les engagements des équipes au sein de son secteur. Cette phase se déroule en 2 phases, avec 3 journées dans chaque phase, **soit 6 journées**.

Points attribués par rencontre :

Victoire :	3 points
Match nul :	1 point
Match perdu :	0 point
Forfait :	-1 point

PHASE 1

Journée 1.1 : Samedi 26 Septembre 2020

Journée 2.1 : Samedi 03 Octobre 2020

Journée 3.1 : Samedi 10 Octobre 2020

- Les équipes engagées sont réparties en X poules.
- Les rencontres sont tirées au sort
- A l'issue de ces 3 journées, un classement est effectué

PHASE 2

Journée 1.2 : Samedi 07 Novembre 2020

Journée 2.2 : Samedi 14 Novembre 2020

Journée 3.2 : Samedi 21 Novembre 2020

- En s'appuyant sur les classements de la PHASE 1, les équipes sont réparties sur 2 niveaux : Niveau « OR » et Niveau « ARGENT »
- Les rencontres sont tirées au sort
- A l'issue de ces 3 journées, un classement est effectué

District de Football d'Ille et Vilaine
PHASE DE MULTI-MATCHS

- A l'issue de la PHASE DE BRASSAGE, les équipes participent à la PHASE DE MULTI-MATCHS
- Les meilleures équipes de chaque secteur seront invitées à participer à la PHASE DE MULTI-MATCHS INTER-SECTEUR (4 groupes de 8 équipes).
- Les équipes sont réparties dans des groupes de 7 à 12 équipes.
- Cette phase se compose de **2 x 5 journées** (novembre à mai)
- Aucun classement n'est effectué à l'issue des rencontres et en fin de saison

Journée 1 : Samedi 05 Décembre 2020

 **Article 8 – ORGANISATION DES RENCONTRES**

PHASE DE BRASSAGE

- Le responsable de secteur désigne les clubs recevant les rencontres
- Le club recevant **doit fournir 2 arbitres**
- **Chaque équipe doit fournir 1 arbitre assistant**
- Les équipes participent à des plateaux à 4 équipes
- Toutes les équipes présentes sur le site se rencontrent
- **Temps de jeu : 1 x 16 minutes**

A l'issue des rencontres, le club recevant doit impérativement renvoyer la « FICHE BILAN » et les « FICHES EQUIPES » au plus tard le MERCREDI suivant les rencontres, via l'adresse mail du responsable de son secteur.

PHASE DE MULTI-MATCHS

- 2 matchs par équipe
- Le club recevant **doit fournir 2 arbitres centraux**
- **Chaque équipe fournie 1 arbitre assistant**
- **Temps de jeu** : 2 matchs de 2 x 12 minutes avec une pause de 10 minutes maximum entre les matchs
- **Pause coaching** : 2 minutes à la 12^{ème} minute
- **Seul le responsable de secteur** peut saisir le résultat de la rencontre et effectuer un classement non-diffusable.

A l'issue des rencontres, le club recevant doit impérativement renvoyer la « FICHE BILAN » via l'adresse mail du responsable de son secteur.
Pour la PHASE DE MULTI-MATCHS INTER-SECTEUR, le club recevant doit impérativement renvoyer la « FICHE BILAN » via l'adresse : laurent1.benoit@orange.com

JOURNEES « COUPE » (cf. document « U11 - Règlement - Coupes - Saison 2020-2021 »)